

Groupe Arthaud & Associés

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes Inscrite au tableau de l'Ordre Auvergne Rhône Alpes – Membre de la Compagnie régionale de Lyon - Riom 75 rue de la Villette – 69003 LYON - Tél : 04-78-18-33-49

FEDERATION FRANCAISE DES ENTREPRISES DE CRECHES

117 - 123, rue d'Aguesseau

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021





Groupe Arthaud & Associés

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes Inscrite au tableau de l'Ordre Auvergne Rhône Alpes – Membre de la Compagnie régionale de Lyon - Riom 75 rue de la Villette – 69003 LYON - Tél : 04-78-18-33-49

Fédération Française des Entreprises de Crèches
117-123, rue d'Aguesseau
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

À l'assemblée générale de la FEDERATION FRANCAISE DES ENTREPRISES DE CRECHES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DES ENTREPRISES DE CRECHES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Re

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir les comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisations des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

À Lyon, le 29 avril 2022

ADSUM

Pierre COULON

Commissaire aux comptes

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celle-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Re

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 757	1 757		-2
Immobilisations financières	459		459	459
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 216	1 757	459	457
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	28 400	5 586	22 814	30 822
Autres	118 388		118 388	131 071
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	228 812		228 812	135 119
Caisse				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	375 599	5 586	370 013	297 013
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	612		612	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	612		612	
TOTAL GENERAL	378 428	7 343	371 085	297 470

Legs nets à réaliser :	
acceptés par les organes statutairements compétents	
autorisés par l'organisme de tutelle	
Dons en nature restant à vendre :	

Bilan passif

	au 31/12/2021	au 31/12/2020
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	19 157	-25 667
Report à nouveau	223 108	248 775
SOUS-TOTAL: SITUATION NETTE	242 265	223 108
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	242 265	223 108
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 000	10 000
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	63 540	17 214
Autres	55 280	
TOTAL DETTES	118 820	64 362
Produits constatés d'avance		
Troduits constates a availage		
TOTAL GENERAL	371 085	297 470
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	118 820	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	118 820
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	11 939	16 951
Production stockée		10 00 1
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	97 116	101 384
Cotisations	367 131	325 511
Autres produits	27 496	20 016
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	503 681	463 863
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	269 350	264 003
Impôts, taxes et versements assimilés	864	951
Rémunérations du personnel	158 657	154 436
Charges sociales	69 243	67 479
Dotations aux amortissements		2 750
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	1	1
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	498 114	489 620
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 567	-25 757
PRODUITS FINANCIERS	127	91
CHARGES FINANCIERES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 462	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	19 157	-25 667



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FFEC FEDERATION FRANÇAISE DES ENTREPRISES DE CRECHE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 371 085 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 19 157 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/04/2022 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément au règlement ANC N°2018-01 du 20/04/2018.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.





ASSOCIATION FFEC FEDERATION FRANÇAISE DES ENTREPRISES DE CRECHE Exercice clos le 31/12/2021

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie

prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier: 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lors--que la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Dans le cadre d'un litige qui oppose l'Association à l'un de ses anciens adhérents, une provision de 10k€ a été comptabilisée sur l'exercice 2017.

La société a obtenu un dédomagemment de 13K € en 1ere instance.

Le litige ayant été renvoyé en cassation, la provision a été maintenue.

Par ailleurs, les comptes annuels comportent, en produits, une provision pour une subvention à recevoir de la part de l'APNESAP à hauteur de 90K €; somme qui sera perçue courant 2022.



Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
4 757			4 757
1757			1 757
1 757			1 757
459			459
459			459
2 216			2 216
	1 757 1 757 459 459	1 757 1 757 459 459	1 757 1 757 459 459

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et				
aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage				
industriels				
- Installations générales, agencements				
aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 757			1 75
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 757			1 75
ACTIF IMMOBILISE	1 757			1 75

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 147 859 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations Prêts			
Autres	459		459
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	28 400	28 400	
Autres	118 388	118 388	
Charges constatées d'avance	612	612	
Total	147 859	147 400	459
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Détails des clients douteux au 31.12.2021 :

31/12/2018 - Les Petites Bouilles - 1000€

31/12/2018 - Les Petits Ateliers d'Eveil - 500€

31/12/2019 - Piccolino - 1 336€

31/12/2020 - Les Minilions - 1250€

31/12/2020 - Les Petits ateliers d'Eveil - 1500€

31/12/2021 - EAMP - 167€

Produits à recevoir

	Montant
Clients, adhérents, usagers-Facture	15 406
Frss-R.R.R. à obtenir	708
Produits_recevoir	117 258
Total	133 372



Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	10 000				10 000
Total	10 000				10 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice : Exploitation Financières Exceptionnelles					



Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 118 820 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des				
établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes				
rattachés	63 540	63 540		
Dettes fiscales et sociales	48 738	48 738		
Dettes sur immobilisations et comptes				
rattachés				
Autres dettes (**)	6 542	6 542		
Produits constatés d'avance				
Total	118 820	118 820		
(*) F				
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARV	34 300
Personnel-Ch payer-Pr rec.	7 128
Org.socCh payer-Pr rec.	3 972
ETAT CHARGES A PAYER	1 642
Clients, adh, usagers-R.R.R. à acco	542
Total	47 583





Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges contatées avance	612		
Total	612	4,00	

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 2 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres Employés		2	2	2
Ouvriers Contrat Emploi Solidarité Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi Contrat initiative Emploi				
Total		2	2	2

Contributions volontaires

840	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	74 628	58 968
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	74 628	58 968
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		

